

Nicolas Bergier de Lausanne et la dernière des Estavayer à Moudon

Autor(en): **Dumur, B.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **19 (1911)**

Heft 12

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-17805>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

NICOLAS BERGIER DE LAUSANNE

ET LA DERNIÈRE DES D'ESTAVAYER

A MOUDON

(Suite et fin.)

En 1722, « les temps sont toujours malheureux à raison de la rareté de l'argent. Au rapport des plus anciens jamais homme ne vit chose semblable. Rien ne se vend, ni bétail, ni fromage, ni quoique ce soit qui puisse amener quelque argent des pays étrangers ».

Pour 1723, mêmes doléances. Le pays est chargé de dettes.

En 1725, « toujours moins d'argent... » cette fâcheuse situation s'accroît « jusqu'à ce qu'il plaise aux Princes d'ouvrir leurs trésors, où il s'accumule ».

En 1726, 1727, 1728, la misère s'accroît considérablement... grande désolation chez les débiteurs... « l'argent n'entre au pays que quand les Princes sont en guerre ».

En 1730, « le pays est encore chargé de dettes. Les habitants sont toujours en arrière de toutes choses en sorte que, si même il leur vient quelque bonne année comme celle-cy, cela ne sert qu'à boucher un peu les trous. Bientôt on retombe dans le même état. On parle de réduire l'intérêt des créances, car il est impossible que le débiteur paye le

5 p. o/o. Puisse Dieu suggérer aux maîtres qui gouvernent ce qui convient le mieux pour le bien du peuple ».

C'est dans ces circonstances, des plus défavorables, que M. Nicolas Bergier dut, pendant de longues années, administrer son propre domaine de Lausanne, les terres de sa femme à Grandvaux, Moudon, Brenles, Forel et faire, d'un de ces lieux à l'autre, des courses continuelles souvent alors que sa santé laissait beaucoup à désirer. La fatigue eût été la moindre des choses ; le pire était les soucis d'argent et autres qui empoisonnaient la vie.

Avant d'accorder sa main, M^{lle} d'Estavayer avait sérieusement parlé de ses embarras de fortune et il se trouvait que son dire n'était point exagéré.

Le 5 février 1713, soit peu après le mariage, MM. Antoine de Graffenried et Nicolas Gachet au nom de sa sœur, M^{me} la veuve Herporcht, réclamaient le remboursement de 11,550 fl. d'un côté et de 7500 fl. de l'autre, ainsi que de trois intérêts échus. Fort pressés, ils procédaient juridiquement par « un piquette », c'est-à-dire par voie d'huissier. M. de Pont, le père, intervint à temps et paya le tout à tant moins de la dot qu'il faisait à son fils (22500 fl.).

Mais il y avait d'autres créanciers encore : un M. de Wattenville, à qui il était dû 10,000 fl. et 5 intérêts ; M^e Chambrier, de Neuchâtel, avec un titre de 8967 fl. ; M. de Denezy, châtelain de Moudon ; M. Louis Sturler et d'autres, porteurs de reconnaissances de moindre importance.

Nicolas Bergier parle aussi de Daniel Seigneulx, un « petit Monsieur qui, tout bon enfant qu'il soit d'ailleurs, l'a fort chagriné » ; de M^{lle} Garsin, marchande, « riche veuve qui, dit-il, a plus d'écus que moi », à laquelle il emprunte cent écus blancs « pour l'appointement domestique et autres frais nécessaires ».

Le 11 août 1724, il fait encore cette remarque : « Dans un pays comme le notre, où il n'y a aucun commerce et où

toutes les marchandises sont fort chères, je défie ceux qui ont des dettes un peu importantes de se dépêtrer, sans un bonheur extrême. Que toute personne raisonnable pense à ces choses et se conduise en conséquence ».

M. Bergier déboursait donc sans cesse ses louis neufs (160 batz), ses mirlitons (125 batz), ses écus neufs (40 batz), ses bajoires (43 batz), ses écus blancs (30 batz), ses petits écus (20 batz) et, à chaque quittance qu'il recevait, poussait un soupir de soulagement. « Voila encore, écrivait-il, une écharde de moins. » En parlant d'un créancier auquel il venait de verser le solde d'une vieille dette, il disait aussi : « Je ne lui dois plus rien que gratitude et considération. »

Enfin, le 13 décembre 1724, il est débarrassé de tout ce lourd fardeau « à force de travail, par le secours de Dieu et de mes amis, j'ay sauvé les biens de ma femme et l'honneur de sa maison, ce qui, outre la perte de ma santé m'a causé plus de peines et de soucis que je n'ay de cheveux en tête ».

Au cours de ces tracas, M^{me} Bergier était d'un fort petit secours. Lorsqu'on lui parlait d'économies, elle faisait la moue et, en prenant de l'âge, se montrait à la fois autoritaire et fantasque. Un jour, pensant pouvoir mieux faire que son mari, elle se mit en tête de reprendre elle-même la direction de ses affaires.

M. Nicolas Bergier eut le bon esprit de ne point s'opposer à ce caprice. Voici ce qu'il écrit à ce sujet :

« Le 1^{er} avril 1720, sous la garde du Seigneur, j'ay fait avec ma femme un convenant par lequel je luy ai cédé l'usufruit que j'ai sur son bien de Moudon et sa terre de Forel pour son entretien à elle seule, à charge, outre les maintenances ordinaires, de payer les deux intérêts de 20 et 23 pistoles encore dus annuellement. Je lui ai aussi cédé la jouissance de ses vignes de Grandvaux, m'en réservant toutefois l'entière direction et un char de vin pour la maison et

l'entretien des enfants que je lui ai confiés jusqu'à ce qu'ils soient en âge d'éducation et que je trouve à propos de les placer ailleurs. »

C'est dans ces conditions-là que les deux époux vécurent pendant quelque temps. Lorsque M. Bergier allait à Moudon chez M^{me} de Forel, il lui payait scrupuleusement sa pension et jusqu'à l'avoine de son cheval.

Une situation aussi bizarre ne pouvait pas se prolonger. M^{me} Bergier s'endetta de nouveau « jusqu'au dessus des oreilles » et fut bientôt fort heureuse d'appeler en aide son mari et de reprendre le chemin de Lausanne. Elle s'établit alors aux Bergières.

* * *

Voyons maintenant quel était le champ d'activité de M. Nicolas Bergier.

Il avait d'abord à s'occuper des vignes de Grandvaux, d'une superficie d'environ deux poses. Elles étaient remises à un vigneron, « à moitié fruit, sans réserve de dîmes ni de censes puisqu'elles étaient franches ». En place « d'estraîne » le dit vigneron s'engageait à fournir lui seul tout le fumier pour la première année. Par la suite on verrait à « faire chacun de son costé ce qui serait juste ». Il devait aussi réparer à ses frais « tous les murs cruds » ; s'aider pour les autres ; loger le vin ; fournir les fustes pour le transport de celui qui serait vendu en gros. « Les fustes de chesne, concernaient le maître. » Du reliage et autres choses usitées, on n'en parlait même pas.

De 1713 à 1729 ces vignes procurent bien des déceptions. En 1714, furieux orage de grêle, pas une goutte de vin. Le 9 juillet 1716, grêle. En 1720, l'horrible tempête du 3 juin, deux fois la grêle. Le 1^{er} août 1723, effroyable grêle sur tout le vignoble des quatre paroisses. Le 2 novembre 1725, encore grêle.

Il serait trop long de donner ici le rendement annuel de ces vignes ; bornons-nous à dire qu'il varie, pour le vin blanc entre un maximum de 236 setiers, soit 16 chars, en 1719, année de grande abondance, et un minimum de 21 setiers, en 1721. Pour le vin rouge entre 1 et 11 setiers. En 1726, M. Bergier, parlant de la petite vendange de 30 setiers faite cette année-là, ajoute tristement : « Autrefois il sembloit qu'il suffisoit d'avoir de bonnes vignes à La Vaud pour estre riche ; aujourd'huy le vignoble a deschu de la bonne moitié. Dieu aie pitié des pauvres vigneron. » Ce cri de désespoir ressemble donc fort à celui qu'on entend sans cesse aujourd'hui.

Noble et vertueux Nicolas Bergier, seigneur de Forel, conseiller de Lausanne et capitaine au service de Leurs Excellences de Berne, hérita par la suite, d'un parent, d'autres vignes situées à Cully, Cheneaux, Riex, Bahyse, etc. Par actes du 23 décembre 1730, instrumentés par le notaire De Illens, il les répartit, ainsi que celles de sa femme entre trois vigneron. Il remit à Pierre Vuanaz la Mouniaz, avec 5 poses de vignes et un pré ; à Pierre Parisod, un vignolage de 4 poses ; enfin, à François Riccard, les 2 poses de sa femme.

Le 30 décembre 1730, il vendit à un sieur « Flongéalaz » (sans doute Fonjallaz) une maison qu'il possédait à Cully.

* * *

Dans la vallée de la Broie les occupations ne manquaient pas non plus.

En 1713 déjà, M. Nicolas Bergier vendit le moulin de Moudon, appartenant à sa femme, à Abraham-Samuel Frossard, cordonnier et bourgeois de cette ville, pour le prix de 6250 florins, deux chapons gras et un double louis d'or pour « estraine » à M^e l'assesseuse Tacheron à raison des

peines qu'avait prises son mari dans cette opération. Ces 6250 florins furent d'ailleurs payés au moyen d'une lettre de rente, de sorte que ce ne fut point là une diminution de fortune.

Quant au château d'Estavayer, il était fréquemment occupé par M. ou M^{me} Bergier au cours de leurs allées et venues et parfois même pendant de longues périodes ; mais il était assez vaste pour servir de demeure à deux familles. Le grand livre de raison renferme à ce sujet les annotations suivantes :

« Le 11 juin 1723, j'ay donné en admodiation pour quelques années à M. d'Arnay, ministre allemand à Moudon, un appartement dans notre maison, avec une grande salle pour y célébrer le service divin en langue allemande. Je luy ai aussi remis le jardin neuf, le tout sans demander autre chose que la maintenance du toit et la soupe chez lui au cours de mes voyages. Leurs Excellences pourront peut-être voir de bon œil ce que je fais là pour leur église ; il n'y a rien de perdu avec d'aussi bons maîtres. »

Mais les affaires se gâtèrent :

« Le 1^{er} juin 1726, j'ay fait refaire par un vitrier Grison presque toutes les fenestres des appartemens de nostre maison de Moudon que moy, comme un sot, j'avois confiés à M. le ministre d'Arney, à la sollicitation de ma femme. En prestant ainsi mon nid, j'ai agi comme la chienne de la fable qui se repentit trop tard d'avoir imprudemment introduit une étrangère dans sa loge. Avis à mes enfans de n'avoir jamais rien à démesler, hors de simples civilités, avec gens de cet ordre. »

En 1728, c'était bel et bien toute la maison qui « se fon-
doit peu à peu » sous l'action de la pluie parce qu'on avait négligé de maintenir bardeaux et gargouilles. M. Bergier dut faire retenir le toit, reboucher la tour et exécuter quelques autres réparations jugées nécessaires.

* * *

Au milieu des préoccupations trop souvent pénibles que renouvelait l'accomplissement d'une tâche ardue, M. Nicolas Bergier n'avait garde d'oublier ce qui pouvait lui apporter quelque réconfort, entre autres sa qualité de seigneur de Forel et les droits utiles qu'elle lui conférait. Chaque année, à époque plus ou moins fixe, suivant la maturité des récoltes, il percevait de ses hommes de ce village les redevances féodales usuelles. C'était : 1° La cense de 10 muids et 3 coupes (soit 300 quarterons) d'avoine que la commune avait payée de temps immémorial à raison de l'ancienne *marescalcia* (mareschaussée); 2° La cense de 9 coupes (soit 36 quarterons) de seigle que la commune avait reconnu devoir le 8 novembre 1662 déjà et qui provenait d'un restant de dîme à elle abergée.

M. de Forel percevait aussi, mais occasionnellement, les lauds à chaque mutation de propriétés foncières.

Peut-être avait-il fait revivre ses droits de juridiction, haute, moyenne et basse, un moment tombés en désuétude, car, une fois du moins, il est question d'un personnage qualifié « justicier de Forel », ce qui impliquerait l'existence pour cette localité d'un corps de justice. Il semblerait d'ailleurs que M. de Forel ait fait repeindre la salle du château de Moudon dont nous avons déjà parlé.

Comme seigneur de Forel, M. Nicolas Bergier était le vassal de Leurs Excellences de Berne. A chaque présentation d'un nouveau bailli (soit tous les six ans) il devait, si non prêter hommage et passer quernet de sa terre, du moins assister à la cérémonie et faire sa révérence. Il savait bien qu'il ne fallait pas se présenter les mains vides. Le grand livre de raison dit quelque chose de cela :

« 1712. 16 novembre. J'ay été invité, en qualité de vassal pour Forel, à aller, selon la coutume, rendre les devoirs ordi-

naires lors de la présentation du nouveau Baillif, M. Sinner. J'ay envoyé au château de Lucens mon présent savoir six pains de sucre et une petite caisse de liqueurs. »

« Le 20 novembre 1718, j'ay fait présenter quatre pains de sucre des Canaries, très fin, qui m'ont coûté 77 batz, à M. le brigadier May, nouveau Baillif de Moudon, où j'ai été invité et où j'ay, comme vassal de ce bailliage, rendu mes devoirs ordinaires. »

« Le 23 novembre 1724, j'ay rendu mes devoirs, comme vassal, au Sr Baillif Morlot, présenté par M. le brigadier May. C'est un homme fort estimé. Dieu bénisse sa préfecture. »

« Le 15 novembre 1730, arrivée à Moudon du nouveau Baillif de Tavel. Rendu mes devoirs en qualité de vassal. J'ay fait les honneurs accoustumés et aussi presté hommage pour Boulens au nom du public. » (La ville de Lausanne, qui possédait cette seigneurie-là.)

* * *

Pendant plusieurs années ce fut surtout la montagne de Brenles qui occupa M. de Forel. Cette belle propriété de 200 poses comprenait deux parties : l'une, la plus élevée, appelée Villardblegy, pourvue d'abondantes et bonnes eaux, et l'autre, Praley, située plus bas, marécageuse, mais fort souvent brûlée du soleil et peu productive.

Le grand-père de M^{lle} d'Estavayer avait déjà eu l'idée d'amener une partie de la belle source de la montagne d'en haut sur la montagne d'en bas ; mais en était resté là. M. Nicolas Bergier reprit le projet pour son compte et, dès le mois d'août 1721, commença des démarches préliminaires pour obtenir l'autorisation de faire passer la canalisation qu'il avait en vue sur certaines petites parcelles de terrains communaux. Il s'adressa à cet effet à M. l'ancien banderet Berinshols, de Fribourg, seigneur de juridiction de Villa-

ranon. Celui-ci, dit M. Bergier, fit d'abord la sourde oreille, mais, dès qu'il eut ouy parler d'un char de vin que je voulois luy offrir, pour l'honnêteté, il délivra l'autorisation demandée, rédigée en forme authentique.

Les travaux commencèrent aux deux extrémités de la conduite, le 17 novembre 1721, « la lune étant alors dans son meilleur état pour cela ». Ils furent poussés avec activité et allaient être achevés, lorsque les communes intéressées formulèrent définitivement une opposition et en nantirent l'Etat de Fribourg. M. Bergier, de son côté, en appela à son souverain, l'Etat de Berne. De là conflit administratif, procès, arbitrage et mille longueurs. Outré de tous ces obstacles, M. Bergier se décida à modifier complètement ses plans. Il prit la résolution hardie de « couper droit » et d'établir ainsi sous son propre terrain, dans le roc, un ouvrage qui « Dieu aidant, seroit perpétuel et presque sans maintenance ». Il prit lui-même les niveaux nécessaires, fixa la direction de la galerie et mit en œuvre le sieur Hantz Senn, de Belp, mineur de son état. L'entreprise marcha à souhait. Le 5 septembre 1724, environ midi, l'eau de Villardblegy fut mise dans la nouvelle conduite souterraine et, au grand ébahissement de chacun, passa sans encombre de la montagne d'en haut à celle d'en bas.

L'ouvrage, presque tout en tunnel sur une longueur de 500 mètres environ, et considérable pour l'époque, avait nécessité plus de deux ans d'efforts. On retrouve encore aujourd'hui cette conduite d'eau, mais inutilisée et en partie tombée en ruine. Ce n'en est pas moins un monument qui témoigne des remarquables capacités de Nicolas Bergier et de sa persévérance à toute épreuve.

En 1728, M. de Forel venait de réparer complètement sa grange de Villardblegy, sur la montagne de Brenles, et de la remettre, avec le bétail, en amodiation à une famille Henneberger, lorsqu'un affreux désastre anéantit tout à coup le

fruit de ses peines. Un *magnin* (chaudronnier ambulant, châtreur de porcs), autorisé à coucher sur le foin, commit l'imprudence d'y fumer sa pipe et mit ainsi le feu au bâtiment. C'était le 15 décembre, à un moment où tout le personnel, à l'exception d'une servante, était occupé à faire boucherie à Praley, dans la maison d'en-bas. « Les premières personnes accourues sur le lieu de l'incendie durent déjà traverser une horrible fumée pour aller couper les licols du bétail : cinq vaches, trois bœufs, cinq cochons et toutes les poules à l'exception du coq, restèrent dans les flammes. Mille sept cents gerbes de graines, les fenages, les vivres, denrées, provisions, meubles, outils, matériaux, linges, habits, hardes, armes et bagage, tout fut aussi réduit en cendre. » M. Bergier, arrivé en hâte de Lausanne, ne put que contempler les ruines et constater l'étendue de la catastrophe. Loin de se laisser abattre et de s'attarder en vaines récriminations, il se soumit humblement : « Le Seigneur, dit-il, l'a donné, le Seigneur l'a osté, son seul nom soit béni. Amen. »

Trois jours après ce déplorable événement, M. Bergier se fit inscrire chez M. le commissaire Mellotte comme membre d'une société d'assurance contre l'incendie, qui venait de se constituer. Plusieurs personnes suivirent son exemple. Il prit d'ailleurs immédiatement ses mesures pour reconstruire le bâtiment détruit, ce qui, à cette époque, était une très grosse affaire. Il n'était pas question, en effet, de remettre l'ouvrage à un entrepreneur général. Le propriétaire devait lui-même le distribuer entre différents maîtres d'état, discuter et conclure avec chacun d'eux des *paches*, embaucher de droite et de gauche des ouvriers, les loger dans une baraque provisoire, les nourrir, les surveiller. Il fallait leur fournir outils et engins, par exemple, les caisses à charrier le sable, et, au préalable, les faire confectionner par le charron et le maréchal. M. Bergier eut aussi le souci de se procurer les

matériaux nécessaires. Il ouvrit et exploita sur ses fonds une carrière de pierres à bâtir, construisit un four à chaux, fit abattre dans la forêt d'Aillerens les plantes de sapin que lui avait octroyées la ville de Lausanne. Les charretiers eurent souvent beaucoup de peine à amener tout cela sur le chantier par des chemins détestables, surtout en hiver. Le grand livre de raison détaille par le menu en de longues pages ces nombreux travaux. On voit défiler : David Pochon, de Mollondin, le maçon ; J.-Pierre Tissot, d'Hermenches, le charpentier ; David Reber, de Lucens, le scieur ; Christ Hukly, de Thierrens, le tuilier ; Philippe Pidoux, le maréchal, etc., etc. Parmi ces ouvriers, il en est qui pourraient se montrer plus consciencieux qu'ils ne le font. D'ailleurs la neige et le froid interrompent souvent l'entreprise. Laissons de côté les préliminaires et voyons tout au moins commencer et finir la bâtisse.

« Le 16 mai 1729, sous la bénédiction de Dieu, que j'implore de toute mon âme, j'ay marqué les quatre angles de nostre grange neufve, avec un cordeau, fait exprès, et l'équerre à la main, ce qui a donné 90 pieds de Berne de longueur, d'orient à occident, et 60 de large, de bize à vent. »

« Le 6 juin, environ les 11 heures, nous avons, mon fils Philippe et moy, après une courte prière, posé la première pierre du bastiment. »

« Le 17 juillet, nous avons charrié notre ramure... mes gens, maistres et ouvriers ont manqué d'avoir plusieurs membres rompus : maistre David la cuisse, son père la jambe, Jacob le bras et moy-même un pouce de la main. »
Ce ne fut là heureusement qu'une émotion passagère.

« Le 2 aoust, mes bons voisins et amis et nous-mesmes avons, d'un seul jour, charrié 7500 tuiles. Pour couvrir nous avons appelé tous les enfans des villages voisins. »

« Le 13 octobre, j'ay fait venir maistre David pour graver sur la clef orientale de la grange ces mots :

IEHOVA . SOLVS . DEVS.

Je mettray sur l'autre clef, du costé d'occident :

LAVS DEO. »

Le 8 novembre, deux girouettes, peintes par maistre Jost de Lausanne, furent placées sur le faite du toit. Une troisième, aux armes ds Berne, marqua la frontière du côté de Severiez.

D'après le compte final, on voit qu'il y eut parfois jusqu'à 80 hommes sur le chantier. Les manœuvres firent en tout 4000 journées ; les maçons 612. M. Nicolas Bergier eut enfin la satisfaction bien méritée de voir sur sa montagne de Brenles une grande et belle grange, qui faisait l'admiration de chacun ¹. Il construisit encore tout auprès un logement séparé.

* * *

Le grand livre de raison consacre, de temps à autre, quelques lignes à des événements sensationnels. Il rappelle, par exemple, le terrible hiver de 1709 ; la garde qu'on dut faire aux portes de Lausanne, au mois de septembre 1713, pour éviter la contagion de la peste ; de même les précautions rigoureuses prises en automne 1722 à l'occasion de l'épouvantable peste de Marseille.

Le 29 juillet 1715, c'est le roi de Sicile, la reine, le prince royal et la cour qui sont à Thonon. De Lausanne la « bonne compagnie » s'empresse de passer le lac pour contempler ces hauts personnages et M. Bergier est naturellement du nombre des curieux.

Le 1^{er} avril 1723, M. Nicolas Bergier est à Avenches pour affaires, lorsque inopinément arrive la stupéfiante nouvelle

¹ Ce nouveau bâtiment n'existe plus, car il a été, lui aussi, détruit par un incendie en 1753.

de la sédition du major Davel. Il dit, en une page, ce que d'autres ont raconté plus en détail sur ce grand événement. Bornons-nous à relever ces mots caractéristiques : « *Le major soutint question, supplice et tout avec une constance surnaturelle.* » M. Bergier comprit donc ce qu'avait d'émouvant la tragédie qui venait de se dérouler sous ses yeux.

En 1724, et une seconde fois encore, M. de Forel se rend aux bains d'Aix pour guérir, si possible, un pied malade et des crises d'érysipèle qui le tourmentent. Il prend, à cet effet, « la galiote d'Ouchy ». Parlant par expérience, il conseille à tous ceux qui seront appelés à entreprendre ce voyage de le faire « à cheval », avec leur propre monture, « sans passer par la miséricorde de voituriers chers et très incommodes ». Il faut d'ailleurs prendre garde de n'être pas dupé comme un de ses camarades l'a été à son grand déplaisir. « Ces sortes d'endroits sont dangereux pour les nigauds. »

En 1726, un épouvantable orage et un débordement des cours d'eau occasionnent au-dessus de Vevey et dans la contrée de Châtel-Saint-Denis de grands dégâts : terre, bois, troupeaux, tout est emporté. La Broye aussi menace de sortir de son lit.

Le 7 janvier 1728, on célèbre dans le Pays de Vaud et dans tous les cantons évangéliques un second jubilé solennel en mémoire de la Réformation.

Nous avons dit que chaque année M. Bergier donnait un résumé de ses observations météorologiques, avec appréciations générales sur l'état économique du pays. Le grand livre de raison a fourni sur ces points spéciaux la matière d'un article de douze pages que M. E. Tallichet a inséré dans la *Bibliothèque universelle* du mois d'avril 1894. Nous y renvoyons le lecteur.

Le 27 janvier 1730, M. Nicolas Bergier et son fils Philippe, qui étaient à Moudon, apprennent, par un exprès, que leur

père et grand-père tombé subitement malade, en est à l'extrémité. Ils accourent à Lausanne, mais trop tard, et ne peuvent que pleurer le défunt.

Pour répartir ses biens entre ses nombreux enfants M. Ferdinand Bergier avait, paraît-il, tenu compte de la situation financière de chacun d'eux, comme on l'entrevoit par cette note :

« Le 30 janvier 1731 nous avons homologué le testament de feu notre père, par lequel je suys un peu en souffrance ; mais le témoignage qu'il me rend vaut plus que sa riche succession, à la quelle je n'ay pas autant de part que je devois naturellement m'y attendre ; j'ay d'ailleurs ma substitution du cousin Benjamin. » (C'est par celle-ci qu'il devint propriétaire des vignes de Lavaux, entre autres de la Mouniaz.)

Nicolas Bergier reçut dans sa part la maison de la Palud, celle de « mes pères », comme il le dit avec respect et attendrissement. Il se hâte d'y entreprendre quelques réparations ; repeindre « la montre à soleil » qui, sur la façade, indique l'heure, ainsi que « le moutton » (les armoiries de la famille). Avec deux chars de meubles, venus de Moudon, il organise son nouveau logement, puis met en sûreté dans « les archives » les titres, droits, papiers importants, les journaux, la belle médaille d'or léguée à Philippe par son grand-père, enfin son propre testament. « Dieu veuille, dit-il, me bénir dans cette maison et m'y donner pour le reste de mes jours le repos que je n'ai encore jamais eu. »

* * *

Dans un précédent article nous avons essayé de reconstituer la garde-robe de M^{lle} d'Estavayer, mais sans y réussir. Ce serait plus facile de le faire pour M. Bergier, car il ne se lasse pas de décrire ses différents costumes. Un jour c'est

un fort beau manteau d'escarlate avec lequel, à la sollicitation de sa femme, il fait confectionner un « habit entier ». Une autre fois, c'est un « complet : justaucorps, veste et culotte de drap de Lodève de couleur fort douce » ; voici encore « une roquelaure d'un beau bleu ; un habit de droguet d'Angleterre musc, doublé de mesme ; un surtout d'esté fort propre de baracan gris-blanc ; une robe de chambre de refoulé rayé, etc., etc. » Pour chacun de ces vêtements nous saurons qui a vendu l'étoffe, le nombre d'aunes jugé nécessaire, la force de la doublure, la nature des boutons, le prix détaillé de la marchandise et celui de la main d'œuvre. En 1731, M. Bergier, appelé à succéder à son père comme membre du Conseil des Vingt-Quatre se fait faire « pour la maison de ville un manteau tout neuf ». Il devait être noir, ainsi que l'exigeait le règlement. Mentionnons aussi de nombreuses perruques, le chapeau auquel on fait subir de temps à autre le « noircissage » et surtout une superbe canne de cérémonie :

« J'ay payé à M. Molière, orfèvre icy à Lausanne, 4 *francs* 10 sols pour un pommeau d'argent, avec les œils, mis à ma canne, à raison de 30 batz, soit 7 florins 6 sols pour le poids du métal, scavoir une once, et 15 batz de façon pour le tout, tellement que la dite canne me couste, tant d'acquis que de garniture, le cordon à part, 85 batz, qui font 21 florins 3 sols. »

Mais laissons ces détails. Pour faire revivre notre personnage nous avons un portrait à l'huile peint par Barthelemy Guillebaud, un artiste genevois qui, dit-on, avait un talent particulier pour saisir la ressemblance de ses modèles.

Avec son habit jaune-citron à passementerie d'argent, sa cravate blanche, son jabot festonné, sa perruque, M de Forel semble, il est vrai, d'une tenue bien trop soignée pour revenir réellement de chasse. Le fusil qu'il tient encore à la main, le chien, les oiseaux morts ne suffisent pas pour

donner au tableau le réalisme qu'on y mettrait aujourd'hui. Mais si le costume est celui du dimanche, peut-être même un costume de fantaisie, le visage du moins doit être fidèlement rendu. Ce sont les traits d'un homme d'ordre, réfléchi, posé, pratique, persévérant et qui sait compter. Nous reconnaissons bien là l'auteur du Grand Livre de Raison, celui qui a su surmonter les obstacles, accepter de douloureuses épreuves et fournir une carrière active et utile, alors que beaucoup de ses contemporains passaient leur vie dans une déplorable oisiveté.

Nicolas Bergier mourut à Lausanne le 20 mars 1741, à l'âge de 55 ans, et sa femme seize ans plus tard, le 27 août 1757, âgée de 78 ans.

Le seul fils qui leur survécut est ce Philippe-Ferdinand dont nous avons parlé. Il fut officier en Hollande et, en 1741, remplaça son père comme conseiller à Lausanne. Resté célibataire, il mourut le 2 décembre 1788, laissant cinq héritiers *ab.-intestat*. L'un d'eux, noble et vertueux Joseph-Samuel Bergier, seigneur d'Illens, devint aussi de cette manière seigneur de Forel. C'est l'ancêtre des Bergier actuels.

B. DUMUR.

NOTE

L'intéressant travail de M. B. Dumur sur « Nicolas Bergier, de Lausanne, et la dernière des d'Estavayer, à Moudon », qui a paru dans les fascicules d'août et septembre 1911 de la *Revue historique vaudoise*, renferme à la page 260 un fait qu'il paraît utile de rectifier.

A propos des deux cousines de Combremont, de Mademoiselle d'Estavayer, l'auteur renvoie à une note de laquelle il résulterait qu'elles étaient filles de n. David Mestral, conseiller de Payerne.

En effet, ce David Mestral avait deux filles vivant à cette époque et répondant aux prénoms de Marguerite et de Marie, mais ce n'est point elles qui étaient cousines de Mademoiselle d'Estavayer ; ses cousines étaient Marguerite et Marie, filles de n. Béat-Jacob Mestral, seigneur de Combremont-le-Grand, et de Louise-Dorothée d'Estavayer, sa femme.

N. Louise-Dorothée d'Estavayer était sœur de n. Daniel-Philippe d'Estavayer, le père d'Esther-Elisabeth d'Estavayer. Celle-ci était donc cousine germaine des enfants de n. Béat-Jacob Mestral, seigneur de Combremont-le-Grand.

Le petit François de Combremont dont il est question comme vivant en 1711, d'après le livre de mémoire d'Esther-Elisabeth d'Estavayer, était le neveu et non le frère de Marguerite et de Marie de Combremont. Ces demoiselles avaient un frère n. Jean-François Mestral, coseigneur de Combremont-le-Grand, avoyer de Payerne, qui en 1696 avait épousé Anne-Judith Tavel, fille de David Tavel, avoyer de Payerne. De ce mariage est issu François-Jérosme-Nicolas, baptisé le 4 octobre 1707 et qui épousa le 8 août 1729 Elisabeth-Marie Comte, fille de l'avoyer de Payerne, Daniel Comte.

Ma famille possède le psautier d'Esther-Elisabeth d'Estavayer.

« Les psaumes de David par Clément Marot et Théodore de Bèze se vendent à Charenton par Estienne Lucas, marchand-libraire, demeurant à Paris, rue Chartière près le Puits Certain à la Bible d'or. MDCLXII.

» ... Ce livre porte la signature de Mademoiselle d'Estavayer, Esther Elizabeth de Stauay » suivie d'un paraphe ».

Ma famille possède aussi un grand bahut qui provient de n. Béat-Jacob Mestral, seigneur de Combremont-le-Grand, sur lequel on voit ses armes et celles de sa femme n. Louise-Dorothée d'Estavayer.

Paris, le 26 octobre 1911.

C. DE MESTRAL.

ORBE SOUS LES SIREs

DE MONTBÉLIARD ET DE CHALON

d'après les comptes inédits de la ville.

(Suite.)

LE CLERGÉ. LES CLARISSES.

Les sept églises de la ville d'Orbe au xv^e siècle, sur lesquelles nous reviendrons plus loin, étaient desservies par un